



LES AMIS  
DE ROBESPIERRE  
POUR  
LE BICENTENAIRE  
DE LA RÉVOLUTION

**A.R.B.R.**



# JOURNÉES D'ÉTUDES RÉPUBLIQUE ET MOUVEMENT OUVRIER 1792 - 1992

**ARRAS**

les 17 et 18 OCTOBRE 92

Il y a bientôt deux cents ans, la France vivait sa première expérience d'une République. Mais cette 1<sup>ère</sup> République, ainsi d'ailleurs que celles qui lui ont succédé, a suscité des réactions diverses dans le prolétariat des villes et des campagnes, puis dans la classe ouvrière, particulièrement nombreuse et bien organisée dans le Nord/Pas-de-Calais. Réactions qui ont évolué au cours des années. C'est à l'exploration dans le long terme de ces rap-

ports parfois difficiles que ce colloque vous invite. Nous souhaiterions que les communications se regroupent autour des thèmes suivants :

## ROBESPIERRE ET LE PETIT PEUPLE

- Sources de la pensée politique et sociale de Robespierre.
- De la lutte contre le suffrage censitaire à l'élaboration de nouveaux droits de l'homme.
- Milieux populaires et Politique.

## RÉPUBLIQUE ET PROLÉTARIAT AU XIX<sup>è</sup> SIÈCLE

- La République, objectif fédérateur des luttes politiques.
- La cassure de Juin 48
- Le mouvement ouvrier : internationalisme/patriotisme (la Commune, Fourmies, les penseurs socialistes dont Jaurès...).
- Bonapartisme, Boulangisme : une 3<sup>ème</sup> voie.

## LE XX<sup>è</sup> SIÈCLE : LA CLASSE OUVRIÈRE, REMPART DE LA RÉPUBLIQUE

- Février 1934, le Front Populaire.
- La Résistance (programme du CNR, conquêtes sociales de la Libération)

BULLETIN  
DÉPARTEMENTAL  
N° 12  
1<sup>er</sup> Trim. 1992

## Sommaire

- Journées d'études :  
République et  
Mouvement ouvrier  
..... p. 1
- En bref . . . . . p. 2 et 3
- La Grande Terreur  
..... p.3, 4 et 5
- Denis-Jean Gautier  
..... p. 6 et 7
- M. Robespierre à  
Maisons-Alfort . . . p. 7
- Texte d'orientation  
..... p. 8

*L'ARBR vous invite dès maintenant à inscrire ces deux journées sur votre agenda.*

LES PERSONNES SOUHAITANT PRÉSENTER UNE COMMUNICATION  
SUR UN DES THÈMES PROPOSÉS  
OU DÉSIREUSES D'OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
SUR CES JOURNÉES PEUVENT S'ADRESSER A :

M. Georges SENTIS  
Comité Scientifique de l'A.R.B.R.  
29, rue des Charmes  
59700 MARCQ-EN-BARCEUL (Tél. 20 72 58 94)

## LA MAUVAISE RÉPUTATION

Bien tenace

Le public arrageois a réservé un accueil très favorable à une publication originale, "ARRAS 2000 ANS D'HISTOIRE" en bande dessinée.

Le succès de cet ouvrage de vulgarisation fort agréable à lire réjouit évidemment les passionnés d'histoire que nous sommes... à cela près qu'il sacrifie une fois de plus au mythe d'un ROBESPIERRE coupeur de têtes. Certes on y évoque le brillant avocat, défenseur du paratonnerre puis rédacteur du cahier de doléances des pauvres savetiers, mais pas une allusion à l'immense presti-



ge acquis sous la Constituante, ni au rôle prépondérant joué par l'illustre arrageois pour sauver la Patrie assiégée. Il n'est que le "protecteur" de LEBON, "le boucher d'Arras" pourchasseur d'innocents. L'évêque d'Arras, Monseigneur de CONZIE, émigré à COBLENTZ, un des chefs de la contre révolution aux côtés des armées étrangères, bénéficie dans la B.D. d'une meilleure image que l'Incorruptible... et que Révolution elle-même. A se demander pourquoi à Arras il y a trois ans on a osé célébrer le bicentenaire avec tant d'enthousiasme...? Les préjugés, c'est comme le chiendent, quand on croit les avoir arrachés...

### Amical rappel à nos fidèles lectrices et lecteurs :

Beaucoup de nos amis pensent spontanément à nous envoyer chaque année leur cotisation et nous sommes sensibles à cette manifestation de l'intérêt qu'ils portent à nos activités. Quelques autres ont pu l'oublier, et nous continuons bien sûr à les compter des nôtres et leur envoyer ce bulletin, persuadés que nous sommes qu'ils penseront très vite à rassurer notre trésorière soucieuse de préserver les faibles moyens que nous avons d'agir. Merci à toutes et à tous.

## En bref...

### Notre nouveau Comité Directeur :

Lors de son Assemblée Générale notre Comité a été reconduit, à quelques modifications près, comme suit :

Président d'Honneur : M. Yves COQUELLE,  
Vice-Président du Conseil Général

Président : Maître BLEITRACH, *avocat*

Vices-présidents : MM. Jean-Claude VANFLETEREN  
et Marcel ROGER

Secrétaire : M. Christian LESQUIREUX

Secrétaire adjoint : M. Bruno DECRIEM

Trésorière : Mme Nathalie MEGUEULLE-MANIER

Responsables scientifiques : MM. G. SENTIS,  
V. FLAMENT, L. PETIT, A. DUQUESNE, Mme  
LHOSTE

Responsables aux Publications :

Mme M. WITTMER, M. C SOULIER

Membres dirigeants : MM. Y. BOCQUET, R. DEBARGE,  
R. DELBART, B. DEWITTE, M. MANIER, H.  
MERCIER, M. MOREL, E. YSARD.

### COLLOQUE ROBESPIERRE 93 :

ATTENTION : Il a été avancé d'une semaine et aura lieu les 1, 2 et 3 avril 1993 à ARRAS et non les 8, 9 et 10 avril.

Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu ces derniers mois.

Il s'annonce d'ores et déjà comme un événement important avec des participants français et étrangers de grand renom

Diverses manifestations et visites compléteront les séances de travail et notamment une création théâtrale coproduite par l'ARBR, la Ville d'Arras et les ROSATI, œuvre de M. VANFLETEREN, auteur des "ROBESPIERROTS" et de "SI MOZART ET ROBESPIERRE S'ÉTAIENT RENCONTRES".

Si vous désirez assister en tant qu'auditeur à ce colloque, envoyez nous vos coordonnées, nous vous adresserons le programme définitif, avec la fiche d'inscription, courant 92.

### URGENT :

Si vous souhaitez présenter une communication sur un des thèmes du Colloque, adressez vos propositions avant la fin de ce mois au :

CENTRE D'HISTOIRE DE LA REGION DU NORD  
ET DE L'EUROPE DU NORD-OUEST

(Robespierre, Arras 93)

Université Charles de Gaulle - Lille III

B.P. 149

59653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

## PÉTITION :

Mme Marianne BECKER, auteur d'une biographie récente de Maximilien ROBESPIERRE et Présidente de la Coordination des Associations Robespierristes et apparentées, a lancé une pétition en vue d'obtenir qu'une rue de Paris porte enfin le nom de Robespierre. Lui adresser votre soutien à l'adresse suivante :

Mme M. BECKER, 2, rue du Petit Revoyet  
69600 OULLINS.  
*Faites pétitionner vos amis.*

## LA RÉPUBLIQUE

de Jocelyne George

Voilà un livre abondamment illustré et accessible au plus large public qui tombe à pic.

A lire et à faire lire.

Née voici vingt-cinq siècles, la République aura vu maintes disparitions pour revoir le jour dans des villes marchandes, au Moyen-Age.

Deux siècles plus tard, les écrits de Jean-Jacques Rousseau fondent la souveraineté populaire sur l'idée que les hommes sont égaux entre eux.

En France, la République naît le 21 septembre 1792. 1830, 1848, 1871 jalonnent l'histoire de la République.

Après que le courant de libération de la France ait fondé la quatrième République, 1958 en affirme le caractère présidentiel.

L'iconographie tient une place importante dans l'album, ainsi qu'une multitude de documents.

139 F. - Publié aux Editions Messidor et en vente dans toutes les bonnes librairies.

## ARGUMENT DE VENTE :

Une importante agence immobilière d'Arras annonce en grand dans sa vitrine qu'elle met en vente la "MAISON NATALE DE ROBESPIERRE", belle photo à l'appui sans précision d'adresse.

Il s'agit en réalité de la maison des CARRAUT, l'ancienne brasserie grand-paternelle où le jeune Maximilien passa effectivement son enfance. Il n'y naquit point mais on a dû penser que de le prétendre donnait du prestige à cette belle vieille demeure en fond de cour, en plein centre ville. Espérons qu'elle tombera en bonnes mains, à défaut de devenir propriété publique, ce qui se justifierait largement.

## VANDALISME :

Un ami nous a envoyé une pénible photo montrant la maison de Charlotte ROBESPIERRE à Paris éventrée par les engins de démolition. Les édiles de la capitale sont restés sourds aux requêtes insistantes pour que soit conservée cette demeure historique.

# LA GRANDE TERREUR

Vincent Flament

*Lors de la dernière Assemblée Générale de l'ARBR deux communications ont été présentées par des Membres de l'Association. L'une par M. DECRIEM sur le rôle de Camille DESMOULINS et le "VIEUX CORDELIER" que nous publierons dans un prochain numéro, l'autre par M. FLAMENT, dont voici la première partie.*

*Nous rappelons que l'ARBR reçoit toujours avec plaisir les remarques, y compris critiques, que peuvent susciter les articles publiés dans ses bulletins.*

La question de la loi de Prairial an II est source de divergences chez les robespierristes eux-mêmes, y compris à l'ARBR. Peut-être ce petit essai déclenchera-t-il une polémique. Mais elle ne pourrait être que fraternelle, dans la mesure où ce problème ne saurait sécréter de véritables antagonismes entre défenseurs de Robespierre. En effet, la question "Pour ou contre la Grande Terreur ?" est sans objet, comme nous allons tenter de le montrer. Le débat ne peut se centrer correctement, à notre avis, qu'autour de la question : "Pourquoi la loi de Prairial ?", pour tenter de définir, au passage, le rôle qu'a joué Robespierre dans cette ultime tentative pour maintenir la dictature jacobine.

## I - Les interprétations les plus courantes de la "Grande Terreur"

### 1) La ligne d'analyse réactionnaire.

Passons rapidement sur le discours anti-robespierriste. Pour les historiens les plus en vogue en France à l'heure actuelle, l'œuvre maîtresse de Robespierre fut la Terreur, machine de guerre de l'Egalité tournée contre la Fraternité (entre classes sociales s'entend) et la Liberté (du commerce essentiellement). La "Grande Terreur" en serait l'avatar le plus monstrueux et le plus délirant. La formule la plus utilisée pour "expliquer" la loi de Prairial est : "La machine terroriste s'emballe". Ce qui n'est d'ailleurs pas une explication ! Pourquoi la

"machine s'emballa-t-elle?" Mystère ! Remarquons que cette absence d'analyse tente parfois de se dissimuler derrière un fatras pseudo-psychologique ou psychopathologique dont le but est de diagnostiquer une paranoïa aiguë chez l'Incorruptible, quand il ne cherche pas à psychanalyser la Veuve elle-même ("La guillotine devient folle" etc...).

un dérapage monstrueux. Là aussi, l'interprétation politique faisait la part belle à la psychologie (trop à notre avis), à un Condorcet humain et attachant s'opposait un Robespierre froidement politique, donc capable d'assumer la responsabilité de "dérapages" meurtriers. Sans être réactionnaire (la conférence d'Elisabeth Guibert n'était pas antirobespierriste. loin

prend dans un jardin lumineux et gazouillant, tel que Rousseau n'aurait osé le rêver. Souriant, il déclare que la Terreur va enfin pouvoir cesser et déclare : "Ce ne fut qu'une affreuse erreur". Cet excellent film, au demeurant très favorable à Robespierre, nous offre ici sa seule scène absolument ratée. Esthétiquement mièvre, elle s'écarte d'un principe louable que

fions la Terreur (rendue nécessaire par la guerre, la puissance de l'opposition politique interne, etc...) ; nous ne justifions pas la "Grande Terreur" : nous cherchons à l'excuser. C'est très différent. Ce sentiment de culpabilité qui trouble le courant robespierriste s'explique par les formes qu'a revêtues la "Grande Terreur".



Plus de 1000 citoyens sont jetés dans les Caves de l'Hotel de Ville de Lyon par les ordres de Jaurès, Châtelier et leurs adhérents

Il s'agit ici de discréditer la Révolution dans son ensemble, ou la période 93-94 pour les moins enragés, grâce à une rhétorique bien huilée : Robespierre, c'est le terrorisme bolchevique avant la lettre, et le bolchevisme, chacun le sait bien, c'est l'enfer. Qu'importe la solidité de la démonstration, pourvu qu'on en arrive à cette conclusion : la Liberté passe avant l'Egalité.

## 2) La condamnation humaniste.

Lors de sa venue à Lens en 89, où elle donna une conférence au Lycée Condorcet sur le thème "Robespierre et Condorcet", à l'invitation de l'ARBR, Elisabeth GUIBERT se montra extrêmement sévère à l'égard de la loi de Prairial, considérée comme

de là !), cette interprétation recouvre les deux erreurs signalées plus haut : - elle impute la responsabilité de la loi de Prairial au seul Robespierre. - elle omet de rechercher les racines politiques de la "Grande Terreur".

## 3) Les interprétations des robespierristes.

Elles sont tellement diverses qu'il serait impossible de toutes les signaler ici. Nous nous contenterons donc d'analyser une scène du ROBESPIERRE d'Hervé PERNOT (téléfilm diffusé sur FR3 en 1989) ; qui permet, à notre avis, de "prendre la température" de la mouvance robespierriste autour du problème de la loi de Prairial. Les armées de la Révolution viennent de triompher à Fréjus. Robespierre, l'ap-

Pernot avait scrupuleusement respecté pendant une heure et demie : ne mettre dans la bouche de Robespierre que des paroles relevées dans ses discours ou rapportées par des témoins. A ce moment précis du film, et à celui-là seulement, Pernot invente un Incorruptible selon ses souhaits. En clair, la Grande Terreur lui déplaît. Notons que Jaurès, de son côté, avait "expliqué" la loi de Prairial par le fait que Robespierre était "pris de fièvre" après les attentats manqués contre lui : encore et toujours la psychologie au secours des analyses historiques défailtantes ! Encore et toujours la thèse de l'aliénation (passagère cette fois). La tendance est nette : nous, robespierristes, justi-

## II - Rappel événementiel

### 1) Les attentats et la fête de l'Être Suprême.

Le 1<sup>er</sup> Prairial an II, (20 mai 94), Admirat tente d'assassiner Collot d'Herbois. Le 4, Robespierre est la cible de la fanatique Cécile Renault. Le climat est de plus en plus malsain. Le 20 Prairial, des députés présents dans le cortège de l'Être Suprême accusent Robespierre de vouloir mettre en place une dictature personnelle. Beaucoup d'historiens y ont vu un événement déterminant pour l'installation de la "Grande Terreur".

### 2) La loi du 22 Prairial an II.

Rapportée par Couthon, fréquemment considéré comme l'alter ego de l'Incorruptible, elle frappe

d'abord par la simplification extrême de la procédure judiciaire qu'elle autorise : le verdict est la mort ou l'acquittement. Il n'existe aucune peine entre ces deux extrêmes ! A une époque de méfiance généralisée, ou relâcher un coupable est plus grave que de condamner un innocent, cette simplification équivaut déjà à une condamnation. Est considérée comme preuve "toute espèce de document, soit matériel, soit moral, soit verbal, soit écrit". Dans le cas de preuves matérielles ou morales, aucun témoin n'est entendu. Enfin et surtout, l'accusé n'a pas droit à des défenseurs ! L'argument invoqué pour justifier cette disposition est particulièrement faible et inquiétant : "La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes, elle n'en accorde point aux conspirateurs".

En clair, l'accusé est présumé coupable ! La Déclaration des Droits de l'Homme de 89 proclamait l'égalité en droit en justifiant l'inégalité sociale de fait, et protégeait inconditionnellement les propriétaires et les exploités derrière de grands principes hypocritement généreux. Il n'en reste pas moins qu'elle représentait un énorme progrès sur l'arbitraire de l'ancien régime. La loi de Prairial justifie crûment un nouvel arbitraire contre la Déclaration des Droits.

Le caractère vague de certains chefs d'accusation le confirme : la loi vise entre autres, ceux qui ont cherché à anéantir la liberté publique...

Cependant, signalons un

point essentiel de cette loi : elle est aussi tournée contre ceux qui ont "abusé des principes de la Révolution, des lois ou des mesures du gouvernement, par des applications fausses et perfides". Ceci vise les opposants à la Convention, mais aussi, et peut-être même surtout, certains membres de l'appareil terroriste. Nous aurons à y revenir. Notons aussi que le Comité de Sûreté Générale a été tenu à l'écart de l'élaboration de cette loi, et ne le pardonnera pas à ses auteurs.

Le but de la loi est de "glacer d'horreur les ennemis de la Révolution", de frapper fort et de manière définitive. Elle est l'apogée de la Terreur, mais aussi sa fin, dans l'esprit de ses concepteurs (elle le sera effectivement mais non point dans le sens qu'ils souhaitaient...).

Le bilan est éloquent : en un mois et demi, 1376 condamnés seront exécutés. Plus que pendant toute l'année écoulée !

Le problème est que la période qui suivit le vote de la loi de Prairial et se prolongea jusqu'à Thermidor est souvent présentée comme un carnage, au mieux inutile, puisque le régime jacobin devait s'effondrer juste après, au pire nuisible. Jaurès ne déclarait-il pas : "l'excès de la Terreur devait conduire l'abolition de la Terreur". Le nom de "Grande Terreur" qui fut attribué après coup à cette période convient donc aussi à certains défenseurs de Robespierre : la "Grande Terreur", erreur regrettable, est ainsi artificiellement opposée à la Terreur toute simple.

### III - Pourquoi la "Grande Terreur" ?

#### 1) Une décision collective.

Françoise BRUNEL a bien montré que Thermidor ne se préparait pas à la fête de l'Être Suprême. La loi de Prairial non plus. De même, Robespierre n'en est pas le seul instigateur. Et les tentatives d'attentats n'ont pas pu l'effrayer au point de perdre la tête : l'Incorruptible n'était pas du genre à trembler pour sa peau. Sa fin semble plutôt prouver qu'il était tenté par le martyr (ce qui explique en partie l'intérêt que lui porte un historien chrétien comme H. GUILLEMIN).

Une loi ne se prépare pas en deux jours. Le 26 germinal (15 avril) que ST-JUST déclarait : "Une révolution comme la nôtre n'est pas un procès, mais un coup de tonnerre contre les méchants". La loi a-t-elle donc été préparée par le triangle Robespierre - Couthon - St-Just, qui projetait déjà de simplifier cyniquement la procédure judiciaire ? Non. Dans ce même rapport sur la police générale de la République, St-Just déclare également : "Depuis deux mois vous avez demandé au Comité de Salut Public une loi plus étendue que celle qu'il vous présente aujourd'hui". Ce discours date de germinal, rappelons-le.

Donc :

- Il s'agit d'un besoin res-

senté par le pouvoir dans son ensemble, et non par quelques individus... "Vous avez demandé"...

- Cette "demande" a été effectuée "deux mois" déjà avant le rapport de St-Just, donc début Ventôse, soit après la dénonciation de complots.

#### 1) La bureaucratisation de la Révolution.

La mise en place de la Terreur avait nécessité l'implantation d'un appareil administratif de plus en plus envahissant. Le niveau général d'instruction des masses n'a pas permis d'empêcher des patriotes sincères, mais ignorants, d'accéder à des postes de responsabilités. Ainsi, certaines preuves écrites sont examinées, lors des procès, par des illettrés. Il est très difficile de lutter contre ces tares qui discréditent la Révolution.

Plus grave encore sont les monstrueux abus dont se sont rendus coupables certains hauts responsables de l'appareil terroriste (Fouché, Tallien, Carnier...). C'est cette bureaucratie, coupée des Sans-culotte depuis l'exécution des hébertistes, qui sera bousculée par le rappel des représentants en mission. La ligne de fracture révolutionnaire traverse maintenant l'appareil terroriste lui-même.

A suivre...



